



**SOCIÉTÉ**

11 avenue des Frères Wright

**DE TIR**

64140 LONS

**DE LONS**

Téléphone : 05 59 32 74 86

email : [tirlons@aol.com](mailto:tirlons@aol.com) - Site : [www.standtirlons.fr](http://www.standtirlons.fr)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**ANNUELLE ORDINAIRE DU**

**1er OCTOBRE 2023**

Les adhérents de la Société de Tir de Lons se sont réunis le 1er octobre 2023 en assemblée générale ordinaire au siège social de l'association, 11 avenue des Frères Wright à Lons sur convocation du Président en date du 30 août 2023.

Nombre de licenciés présents : ..... 40

Nombre de pouvoirs validés : ..... 39

Nombre total de votants : ..... 79

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président, après avoir donné lecture de l'ordre du jour, ouvre la séance à 10h15.

**1 - RAPPORT MORAL**

*En préambule, je tenais à remercier l'ensemble des bénévoles, qu'ils soient membres du comité ou non, ils ont permis de faire fonctionner le club, grâce à leurs investissements dans les diverses animations, initiations, école de tir, entretien du club et toutes les tâches cachées, tout cela contribuant au bon fonctionnement.*

*Citer en particulier une personne serait malvenu au regard des nombreuses bonnes volontés qui ont donné de leur temps.*

*Pourtant, je tiens à remercier tout particulièrement Stan, sans qui nous n'aurions pas pu fonctionner aussi bien avec 363 jours d'ouverture cette année.*

*Je profite aussi de cette assemblée générale, pour remercier le club CIBLE DE L'ADOUR par le biais de son président Daniel Dumec qui, sachant que nous ne roulions pas sur les euros et avions des besoins en début de saison pour l'école de tir, nous a prêté deux pistolets junior 10m et vendu 2 carabines à un petit prix.*

*J'ai communiqué par deux fois cette année par le biais d'une lettre d'information sur l'avancement de la saison et je reprends quelques points importants.*

*Sur le plan financier :*

*La saison 2022-2023 a été une année de transition pour le club.*

*Début des remboursements du crédit et paiement de la location du terrain par deux fois cette année. Autant dire que nous ne partions pas avec l'assurance de bien finir la saison.*

*Le point d'équilibre des licenciés est à 300, fin de saison nous étions 227 soit 47 de plus qu'à la saison précédente. Nous comptons aussi en plus, 19 cartes second club.*

*Déjà près de 143 licenciés en ce début de saison. Je n'ai pas d'inquiétude pour la saison à venir, le bouche à oreille fonctionne bien et nous avons une bonne image. Je suis plus confiant que l'année précédente.*

*Comme à la saison dernière, un appel aux dons a été fait.*

*Grâce aux donateurs, 7400 € ont été récoltés et nous avons pu investir dans du matériel :*

*Armes air comprimé, 22LR, 9mm, 38spécial, une ciblerie TAR et le remplacement des bouteilles d'air comprimé périmées.*

*Sans ces achats nous n'aurions pas pu fonctionner correctement.*

*Il y a eu des petites et des grosses donations pour réaliser ces investissements. Les personnes concernées se reconnaîtront ; elles veulent rester discrètes, elles sont toutes à saluer et je les remercie de la confiance qu'elles apportent au Comité qui œuvre aujourd'hui.*

*Je n'oublie pas non plus le don de mobilier d'une entreprise du bassin et la licenciée qui a permis que cela se fasse.*

*En octobre 2022 nous avons débuté les initiations au club avec mise en place du paiement en ligne par HelloAsso (des entrées non négligeables car plus de 6000€ cette saison).*

*Je ne vais pas énumérer toutes les animations, prestations payantes ou gratuites que nous avons faites, mais sachez qu'elles ont été très nombreuses et que cela a contribué, tout comme les initiations, à l'équilibre financier et à notre visibilité sur le bassin.*

*Le renouvellement en ligne des licences par HelloAsso a apporté plus de souplesse au secrétariat cette année, nous reconduirons cette possibilité avec plus de possibilités l'année prochaine.*

*Enfin, une convention avec la gendarmerie de Pau a été finalisée en fin de saison par l'homologation de notre stand. Ils pourront profiter de nos installations 25m le matin, uniquement sur réservation et uniquement avec des armes de poing.*

*Parlons maintenant futur :*

*Eden est bien accepté et fonctionne plutôt bien et nous continuons à aider les licenciés ayant besoin. L'étape suivante cette année, sera le S.I.A pour les détenteurs d'armes.*

*Repoussé de nombreuses fois, 2024 devrait normalement voir sa mise en place. Là encore nous accompagnerons les détenteurs.*

*Avec le retour du dernier petit sondage : 24% de retours, ce qui est dans la norme, et en ajoutant les points que nous avons identifiés :*

- Le remplacement des filtres au pas de tir 25m est à faire. Il le sera avant la fin de l'année,*
- Régler le problème d'éclairage des spots défaillants du 25m,*
- Pallier le manque d'armes pour l'école de tir et pour le 25-50m,*
- Réaliser des tenues uniformes afin de mieux représenter le club,*
- Remise en état de la cinquième cible électronique au 50m,*
- Étudier la mise en place de panneaux solaires,*
- Achat d'une autolaveuse,*
- Maintien des repas de convivialité et des journées d'entretien.*

*Nous resterons proactifs tout au long de la saison en fonction des urgences et des besoins. Vous pouvez compter sur nous.*

*Sans anticiper la lecture des rapports financiers et sportifs, je dirais que nous avons fait une bonne année au regard des chiffres.*

*Et cela, même avec un nombre de licenciés inférieur au prévisionnel.*

*Nous avons pris des engagements vis à vis des institutions qui ont contribué à la construction du stand et nous nous devons de les respecter.*

*Comme dans toutes les associations, les décisions prises par le Comité ou le Bureau sont discutables et je vous invite, en fin de réunion, à vous exprimer et rien ne vous empêche de le faire tout au long de l'année.*

*Je vous souhaite de continuer à trouver du plaisir au club, dans la pratique du tir sportif qu'il soit de loisir ou de compétition. Et ne pas hésiter à vous faire connaître pour aider au fonctionnement de l'association.*

*Nous sommes une association sportive, l'esprit d'équipe, d'entraide et la convivialité doivent prédominer. Il peut y avoir des bons et des moins bons tireurs, rien de bien grave, tant que nous tirons le club dans le même sens et dans la bonne humeur.*

Le rapport moral est mis au vote.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

## **2 - RAPPORT FINANCIER**

En début de séance le bilan et le compte de résultat de l'exercice établis par le cabinet d'expertise comptable ARCOS ont été distribués à l'assemblée.

Le Trésorier fait la présentation des comptes et détaille les postes les plus importants :

### **A – CHARGES :**

Les principales variations portent sur 2 secteurs directement reliés aux activités :

○ **A.1 Achats** : 18 290 € réalisés pour 6 000 prévus :

1. Achats de matières premières pour 3 256 € (600 € prévus) :

Il s'agit principalement des achats pour les différents repas organisés à l'occasion des stages (jusqu'à 30 participants dans certains stages et 10 bénévoles clubs).

2. Achats de matériel pour 8 087 € (1 500 prévus) :

Achat d'armes et ciblerie (TAR)

3. Fournitures pour activités 4 612 € (800 prévus) :

Munitions et cibles

○ **A.2 Services extérieurs** : 16 624 € réalisés pour 8 500 prévus :

Ils concernent le loyer du terrain pour lequel nous avons payé deux années civiles différentes mais compté sur le même exercice du fait du chevauchement de notre exercice sur deux années.

○ **A.3 Autres points à relever** :

- Licences : 16 277 € versés à la FFT pour 18 750 prévus correspondant à 227 licences pour un objectif de 250 licenciés.

- Emprunt : 20 024 € de remboursement soit 10 mois à 2 002 € (novembre 2022 à août 2023)

### **B – PRODUITS :**

Deux secteurs à remarquer :

**B.1 Produits d'activité** : 31 904 € pour 12 700 € prévus

Il s'agit principalement :

- Recettes pour évènements : 4 705 € (1 200 € prévus) :

Nos concours 10m/25m/50m ont été un franc succès générant 2 390 € de recette à eux seuls.

- Recettes d'activités : 24 595 € pour 10 000 € attendus :

○ Convention avec la Police municipale 4 000 €,

○ Stages 1 638 €,

○ Abonnement armes 4 300 €,

○ Initiations, découvertes 8 600 €,

○ Munitions et cibles 5 600 €

**B.2 Produits de gestion** : 45 828 € pour 48 000 € prévus

- Licences : 36 790 reçus correspondant à 227 licences et 18 cartes 2<sup>ème</sup> club,
- Dons 7 400 € pour 1 000 € prévus,

La campagne de dons lancé auprès des adhérents a très bien marché et nous a permis de remplir notre objectif en matière d'achat d'armes et de ciblerie (8 087 € d'acquisitions). Une autre campagne devrait être proposée en 2023-2024.

Cette présentation n'appelle pas de question de la part de l'assemblée.

Le rapport financier est mis au vote.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

### **3 - BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024**

Le trésorier présente le budget prévisionnel 2023/2024 qui s'établit à 69 250 € (hors amortissement et provisions) en charges et produits. Il repose sur un objectif de 300 licenciés.

Le Budget prévisionnel est mis au vote.

Le Budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

### **4 - BILAN SPORTIF 2022/2023**

Le Président présente le rapport sportif de l'exercice écoulé :

Nous avons organisé cette saison deux concours avec un réel impact : plus de cent tirs chacun et avons participé à de nombreuses compétitions interclub à Saint-Gaudens, Lourdes, Tarbes, Ciboure, où nos athlètes ont bien représenté nos couleurs.

Le pari interne que nous nous étions fixés était de reprendre le Challenge Gaston Vincent à nos amis du club de Ciboure. Ayant pu aligner une équipe complète dans chaque épreuve, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps, faute d'installations, nous avons gagné ce pari et remporté ce Challenge. A-nous maintenant de le conserver...

Concernant les compétitions officielles voici le résumé :

- Au niveau Départemental :

	Nombre de tirs	
	2022	2023
Pistolet 10m, 25m, 50m	93	100
Podiums	26	33
Carabine 10m, 50, 300m	34	52
Podiums	8	9

- Au niveau Régional :

	Nombre de tirs	
	2022	2023
Pistolet 10m, 25m, 50m	18	24
Podiums	2	3
Carabine 10m, 50, 300m	6	5
Podiums	4	4

- Au niveau France 10 mètres :

	Nombre de tirs	
	2022	2023
Pistolet	6	11
Podiums	--	--
Carabine	6	5
Podiums	4	4

- Au niveau France 25m, 50m et 300 mètres :

	Nombre de tirs	
	2022	2023
Pistolet	--	3
Podiums	--	--
Carabine	4	5
Podiums	2	--

### **5- COTISATION 2024 / 2025**

Au préalable, le Président rappelle que la précédente Assemblée Générale avait fixé la cotisation 2023/2024 à 200 € en prévision d'une hausse possible des cotisations fédérales, régionales et départementales. Celles-ci n'ont pas eu lieu ou sont restées modérées. Dans ces conditions, le Comité a décidé de maintenir à 180 € le montant d'une licence « Adulte » et de ne pas appliquer l'augmentation autorisée.

Pour autant, personne n'ignore aujourd'hui le contexte inflationniste et nous n'échappons pas à la règle (prix de l'énergie, des munitions, des cibles etc.) c'est pourquoi, sur proposition du Comité Directeur, le Président après avoir détaillé la composition de la cotisation (Part Fédération, part Ligue, part Comité Départemental et part Club) propose de fixer la cotisation 2024/2025 à 190 € pour un adulte.

Le montant de la carte « Passager » (Licencié d'un autre club désirant tirer au stand de Lons) est fixé pour la saison 2024/2025 à 120 € pour un adulte.

La proposition est mise au vote.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

### **6 – PREPARATION DE LA SAISON 2023/2024**

Nous sommes déjà dans le vif du sujet, le club a déjà participé à 3 compétitions certes avec peu d'effectif, mais nous étions présents.

Nous allons organiser comme l'année dernière deux concours amicaux 10M/25M/50M et, sauf changement, au moins le départemental 10 M en décembre.

Nous allons aussi recevoir en novembre un stage CRAQ et un stage CAC organisé par la Ligue.

Enfin, nous envisageons de créer un Challenge sur le modèle de Ciboure. Modalités à étudier avec le nouveau Comité.

### **7 – RATIFICATION DU NOUVEL ARTICLE 6 DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Président présente à l'Assemblée le nouvel article 6 du Règlement Intérieur :

*Sur l'ensemble des pas de tir, les tirs doivent s'effectuer exclusivement à partir du poste de tir. L'utilisation d'une arme à feu de quelque nature que ce soit est formellement interdite sur le pas de tir 10 mètres sous peine d'exclusion sans préavis.*

- *Sur le pas de tir 25 mètres, les armes de poing de tout calibre sont exclusivement autorisées.*

*L'usage d'une arme d'épaule à air comprimé est cependant autorisé.*

*Les armes dites « à poudre noire » sont interdites.*

- *Sur le pas de tir 50 mètres, les armes d'épaules et les armes de poing en calibre 22 LR uniquement sont autorisées.*

*L'usage d'une arme d'épaule à air comprimé est également autorisé.*

*Les fusils de chasse sont interdits sur tous les pas de tir 25 et 50 mètres.*

*En dehors des concours et championnats, l'usage des cibleries électroniques à 10 mètres et à 50 mètres est réservé aux tireurs confirmés pouvant justifier d'au moins une participation à un championnat régional dans une discipline 10 mètres et/ou 50 mètres.*

*Le Comité Directeur se réserve le droit de modifier sans préavis la nature des armes, calibres et munitions autorisés sur les différents pas de tir du club.*

Le nouvel article 6 est soumis au vote.

Le nouvel article 6 est approuvé à l'unanimité.

## **8 – PRESENTATION DE LA S.E.C 2023/2024 (SECTION ENTRAINEMENT COMPETITION)**

Le Président rappelle à l'Assemblée l'objet de la SEC qui est d'aider les tireurs du club pratiquant la compétition.

Le Comité Directeur fixe les modalités d'intervention en matière d'aide éventuelle aux tireurs pour leur participation à des compétitions de niveau national et les récompenses que le club distribue aux tireurs ayant réalisé un podium individuel ou par équipe au cours des championnats de France.

## **9 – RATIFICATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR:**

Au cours de l'exercice écoulé des membres du Comité Directeur ont manifesté leur désir de ne pas aller au bout de leur mandat qui s'achevait en 2024.

Il s'agit de :

Christine LAPEYRE,  
Marlène CHAFFARD,  
Hélène FALOURD,  
Alain LARROZE,  
Jacques LUCAS.

Le Comité Directeur a coopté pour les remplacer :

Marjolaine BRENN,  
Jean-Christophe PORTALIS,  
Jean-Marc MAZOU,  
Jean-Luc FORLOT,  
Jacques LANCRY,

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte du départ de Mmes C. LAPEYRE, M. CHAFFARD, H. FALOURD, de MM A. LARROZE et J. LUCAS et de ratifier la cooptation de Mme M. BRENN et de MM J-C. PORTALIS, J-M. MAZOU, J-L. FORLOT et J. LANCRY pour la durée du mandat restant à courir.

La proposition est mise au vote.  
La proposition est approuvée à l'unanimité.

**10 – POUVOIRS**

L'assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins de formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 11h15.

Fait à Lons le 4 octobre 2023

Le Président,

Le Vice-président,

Thierry BROUARD

Wladyslaw CHOWANIEC